

La CCAA engagée pour la conformité de son système de management de la qualité



Stratégie de reprise des activités en période de Covid-19...Parole au DAG



Zoom : Ingénieur de télécom... tout un métier



Editorial



Mme AVOMO ASSOUMOU
Paule Espe KOKI
Directeur Général de la CCAA

Les aéroports du 21^e siècle sont des environnements mouvementés, pas seulement pour les voyageurs mais pour les employés également. La nécessité d'être constamment en alerte et vigilant sur ces lieux de travail où la pression est forte pour les employés de ces plateformes aéroportuaires.

La sécurité dans les aéroports est d'une importance cruciale, et ce des deux côtés du terminal. On le sait tous, le personnel de nos aéroports fait face à des risques courants auxquels il doit prendre garde. Qu'il s'agisse des membres d'équipages ou des voyageurs, tous ont le droit de se sentir en sécurité dans un aéroport. Le gestionnaire et le régulateur en ont bonne conscience. C'est une obligation d'assurer la sécurité des passagers, du personnel et des équipements. Le personnel de l'aéroport doit donc bénéficier des mesures de sécurité supplémentaires, et d'un environnement agréable pour éviter des risques liés au travail.

Il y a déjà bien assez de pression sur le personnel d'aéroport, c'est pourquoi leur donner un coup de main et leur

permettre de se sentir en sécurité face à des dangers potentiels ne peut qu'être bénéfique pour eux et leur lieu de travail.

En retour, le personnel est tenu de respecter scrupuleusement les protocoles stricts de l'aéroport en matière de santé et de sécurité, ce qui contribue à coup sûr à réduire le risque de situations dangereuses.

Rappelez-vous ! les aéroports sont des environnements à forte activité et même lorsque tout se passe comme prévu, l'atmosphère peut être hostile et tendue. Le danger peut surgir n'importe où et à tout moment. Prévu, assurons-nous, dès lors que nos aéroports sont suffisamment préparés et protégés face à tout risque, ainsi que les personnels et les passagers. Veillons à cela.

Dans cette édition, arrêt sur la stratégie qui sous-tend le plan de continuité de service à la CCAA et bien d'autres sujets qui auront constitué les activités du mois.

Bonne lecture

NOS VALEURS

Notre ambition et nos objectifs de conquête du ciel se traduisent par une culture d'éthique partagée et portée par nos valeurs contenues dans l'acronyme **A.E.R.I.E.N.**

A: ACTION

E: EQUITE

R: RESPONSABILITE

I: INTEGRITE

E: ESPRIT D'EQUIPE

N: NOVATEUR

Soyez tous AERIEN !

Siège social

B.P.: 6998 Yaoundé - Cameroun

Tél.: +237 222 30 30 90

+237 222 30 26 92

Fax.: +237 22 30 33 62

E-mail.: contact@ccaa.aero

Site web.: www.ccaa.aero

Directeur de Publication

Mme AVOMO ASSOUMOU

Paule Espe KOKI

Conseiller de Publication

Bisse Bell Raymond

Rédacteur en Chef

Ntyam Bernice

Epe Mbandem

Rédaction

CRP et Directions Opérationnelles

Infographie

Mbia François

Tél : 699 82 56 05

Un audit à blanc pour vérifier la conformité du système de management de qualité

Il a été question du 25 au 27 août 2020 de déterminer la capacité du système à être certifié après l'évaluation des principales exigences et la mise en œuvre de celles-ci.



Les experts commis ont donc eu tout au long de l'audit à détecter tous les points faibles du système de management de la qualité de la Cameroon Civil Aviation Authority en vue de réduire tous les écarts, afin de passer haut la main l'audit de certification à venir.

Ainsi, la conformité du système de management de la CCAA par rapport aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015, relative au système de management de la qualité, les exigences légales et réglementaires applicables aux exigences propres de la CCAA ont été passées en revue par les auditeurs. Il s'est agi de passer en revue la planification, la réalisation et l'évaluation des activités à travers les processus, et de voir comment améliorer le système de management au niveau des points de failles détectés.

Il est à noter que cet audit est l'aboutissement de longs efforts engagés par la CCAA pour la consolidation de son système de management. En effet, dans le cadre du respect exigences des normes métiers, la CCAA est engagée dans le système de la qualité depuis plusieurs années au niveau de la Di-

rection de la Sécurité Aérienne (DSA). La CCAA est habituée à cet exercice d'audit, en effet, l'institution reçoit souvent des audits de, l'OACI, de sécurité, de sûreté, de l'école de formation et, des contrôles de ses tutelles financière et technique.

Pour cela, l'institution s'est faite accompagnée depuis un an par une équipe conseil d'audit. Les domaines d'application de l'audit à blanc étaient la certification et la surveillance : des opérateurs aériens, des aéronefs, des organismes de maintenance, des personnels aéronautiques, des aéroports, des organismes de certification, des acteurs du transport des marchandises dangereuses, des fournisseurs des services de la navigation aérienne, des fournisseurs d'assistance en escale.

A terme, les auditeurs ont ressorti, les bonnes pratiques et les points d'amélioration du système sur la base d'un échantillonnage et selon un plan défini à l'avance.



LA CCAA implémente son Plan de Continuité d'activité

Avec la survenue du COVID-19, le secteur du transport aérien a connu une baisse de ses activités, engendrant ainsi une chute de la demande du transport par voie aérienne. Face à cette situation, la CCAA a élaboré un plan de continuité d'activité afin poursuivre ses missions régaliennes dans le secteur.

La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) à l'instar des autres acteurs du sous-secteur du transport aérien, est fortement impactée par cette pandémie. On le sait tous, 90% de ses ressources financières proviennent des redevances aéronautiques collectées sur les passagers internationaux au départ du Cameroun.

A cet effet, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui a été élaboré est un ensemble de scénarios planifié mis sur pied pour le maintien de certaines prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles de l'organisation, jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Malgré la fermeture des frontières aériennes, les aéroports du Cameroun n'ont jamais cessé de fonctionner. Il a donc été question pour la Direction Générale de maintenir le niveau de performance technique existant en trouvant des solutions innovantes afin

d'assurer la continuité de la mise en œuvre des missions stratégiques d'exploitation, de supervision de la sécurité et de mise en œuvre des mesures de sûreté sur les aéroports internationaux malgré en cette période difficile.

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA CCAA

Contexte Technique : Au vu des circonstances exceptionnelles suite à l'évolution du contexte de la pandémie de la Covid-19, tous les centres et les organismes de formation ont été contraint de suspendre l'accueil en formation, et ce jusqu'à nouvel ordre. Le principe étant de privilégier le maintien de l'activité lorsque les formations peuvent se poursuivre par un enseignement à distance.

Cette suspension des activités de formation en présentiel, rejoint l'interruption des activités de supervision de sécurité et de sûreté de l'aviation civile. Notamment à travers la suspension des inspections sur site, et le nouvel intérêt accordé aux surveillances continues sur table.

Par ailleurs, des mesures spécifiées ont été prises par la CCAA pour :

- réduire l'impact des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 sur la continuité de l'exploitation des prestataires des services aériens ;
- permettre une application plus flexible des règlements spécifiques d'exploitation pendant la crise de la Covid-19, et ;
- préserver un niveau de sécurité acceptable.

Celles-ci pour la plupart, touche la prolongation de la validité des licences, qualifications, certificats, autorisations délivrées aux personnels...

Contexte Socioculturel : Se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque sont des gestes institués pour limiter la propagation/transmission du virus.

Cet ensemble de politiques de restrictions de contacts humains et de déplacements en réponse à la pandémie viennent redéfinir tant les relations entre les hommes que la manière de travailler. Tout comme, la suspicion et la stigmatisation des personnes guéris

Contexte Réglementaire : la survenance de la pandémie de la Covid-19 a poussé le Cameroun à prendre d'importantes mesures afin de barrer la route à cette maladie. Ces orientations sont traduites dans la stratégie gouvernementale de riposte face à la pandémie de Coronavirus (Covid-19) et les différents ordonnances, décisions notes de services et communiqués qui s'y appliquent.

Ainsi, le PCA de la CCAA a pour objet de décliner une nouvelle stratégie et un ensemble des dispositions pour garantir la continuité des activités pendant cette pandémie du COVID-19.

Bien entendu, toutes les activités à criticités élevées ont été préalablement identifiées, afin de permettre à la CCAA de continuer à assumer son rôle de superviseur et régulateur de l'aviation civile au Cameroun.

Il est à noter que le PCA de la CCAA est un document évolutif qui peut être revu en fonction des priorités et/ou des nouvelles orientations stratégiques gouvernementales ayant un impact significatif sur les missions de la CCAA.

Le PCA/CCAA est disponible et accessible à l'ensemble du personnel à travers les liens :

<http://ccaa.cm/intranet> ou <http://portail.ccaa.cm>.

Stève ALO'O ASSOUMOU/COG

Interview du Directeur de l'Administration Générale de la CCAA sur les mesures prises par la CCAA pour assurer le travail au sein de l'institution en cette période de pandémie du COVID-19



M. SAMA Muvah

Directeur de l'Administration Générale

un entretien accordé à la CRP le Directeur de l'Administration Générale (DAG), a donné d'amples éclairages sur la question.

Monsieur le DAG pouvez-vous parler de la reprise des activités après la longue période de confinement à la CCAA. Quelles sont les grandes mesures prises par la Direction Générale pour une reprise normale au sein de l'entreprise ?

Avant de parler de la reprise des activités à la CCAA, il faudrait peut-être faire une petite retro des mesures qui avaient été arrêtés dans le cadre de la lutte contre la pandémie du covid-19. En effet, suite aux instructions du Chef de l'Etat, et aux orientations gouvernementales qui ont été données, le Directeur général a réuni les chefs de structures ainsi que les délégués du personnel pour des séances de travail. A l'issue de ces concertations, l'implémentation des mesures barrières édictées par le gouvernement a été faite au sein de la CCAA.

Le 24 Mars 2020, une première note de service a été signée, et elle portait sur la réorganisation du travail à la CCAA. A travers cette note de service, les chefs de structures avait été instruit d'instaurer un système de travail alternatif où les agents devaient travailler une semaine sur deux.

Par la suite, il était question pour les responsables, jusqu'au rang de sous-directeur, de travailler en présentiel au moins deux fois la semaine. Et, les bureaux occupés par plus de trois personnes

Dans le cadre de la reprise normale des activités à la CCAA, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de la continuité du service, notamment l'internalisation de certains postes de travail. Dans

se devaient d'élaborer un planning plus spécifique.

Deux mois après, on a noté que le personnel ne respectait plus les horaires de travail et on notait trop d'absence. Une deuxième note avait été signée par le Directeur Général afin d'inviter l'ensemble du personnel du siège et des démembrements à la reprise du travail à temps normal. Excepté les personnels qui occupaient des bureaux de plus de trois personnes, qui se devaient de mettre en place des plannings spécifiques.

Depuis le 01^{er} septembre 2020 et compte tenu de la sensibilisation instaurée au sein de la CCAA et, au regard de l'allègement des mesures barrières par le gouvernement, le DG a sorti une troisième note de service instaurant un système normal de travail. Il faut dire que ces trois notes mettaient un accent particulier sur le personnel du siège et de l'Ecole de Formation. Car l'organisation du travail sur les plateformes reste à la discrétion du commandant parce qu'à leur niveau, seul le personnel administratif devait respecter le programme de travail d'une semaine sur deux. Le programme des autres dépendait du trafic et des activités.

Au niveau de la DAG, des affiches de sensibilisation ont été déployées au siège et sur toutes les plates-formes. Lesdites affiches rappelaient aux agents la réalité du Covid-19 et la nécessité de se protéger et de protéger les autres. Dans le même sens, un dispositif de lavage de main, et de prise de température avait été mis à l'entrée du siège, à Nsimalen, à l'aéroport international de Douala et sur l'ensemble des plates-formes. Des produits sanitaires ont également été distribués dans toutes les plates-formes ainsi que des caches nez à l'ensemble du personnel.

Avec la survenue du Covid-19, la CCAA a opté de revoir son mode de fonctionnement. Il est question de l'internalisation de certains postes de travail, de quoi s'agit-il concrètement ?

Il ne s'agit pas vraiment d'internaliser certains postes de travail. Revenons un peu en arrière. Lors de la survenue de la pandémie, Madame le

Il est donc question de confier les tâches jadis effectuées par les prestataires aux expertises internes afin de réduire les dépenses.



DG avait fait une communication dans laquelle elle avait présenté l'impact de la maladie sur le secteur, et à cet effet, elle avait déclaré que nous devons revoir notre mode de fonctionnement. Par conséquent, elle invitait le personnel à se souder les coudes et à imaginer une autre façon de travailler.

Qui dit Covid-19 dit fermeture des frontières, avec comme conséquences la chute de nos entrées et la baisse des ressources financières. Il est donc question de confier les tâches

jadis effectuées par les prestataires aux expertises internes afin de réduire les dépenses. Cette impulsion donnée par Madame le Dg a poussé la réflexion sur deux grands champs :

La première porte sur le domaine de l'entretien et de la maintenance du domaine aéroportuaire qui est évalué en dizaine de millions par année. Et, le deuxième est relatif à l'entretien et à la maintenance des installations électriques sanitaires et thermiques.

A la suite de ces deux champs, on a lancé un recrutement en interne dans le domaine de la formation. Ceci pour permettre à ceux qui ont subi des formations et qui ont des qualités et aptitudes requises de pouvoir transmettre ces formations en interne.

S'agissant de ceux qui ont postulé à ces nouveaux postes. Comment vont-ils se déployer ?

Ce personnel reste rattaché à leur supérieur hiérarchique sur le plan organisationnel. Ça veut dire qu'ils gardent leurs emplois, et continuent à faire leur travail. Mais maintenant, ils peuvent avoir des activités qui sont planifiées.

Si nous prenons l'exemple de la maintenance, il y a la maintenance préventive et la maintenance curative. Tout ce qui est préventif est planifié et c'est quand c'est curatif c'est-à-dire en cas de panne, qu'on peut déployer quelqu'un pour résoudre le problème.

Sinon de manière générale, ce sont des missions planifiées donc ils seront plus souvent mis en mission.

Qu'en est-il au niveau des plates-formes ?

« Ces recrutements ont été faits de manière globale. C'est pour cela que, pour le domaine d'entretien et de maintenance des installations électriques, on a regroupé les zones. »

« Etant donc les pionniers de ce changement qui va s'opérer au sein de la CCAA, j'aimerais inviter ces différents agents à se sentir fière et de se déployer avec tout le zèle possible »

Ce sera la même chose, pour tout ce qui relève de l'entretien et de la maintenance des installations électriques, sanitaires et thermiques on a presque bouclé la procédure. Et depuis le 04 septembre dernier, le Directeur Général a signé une décision et la liste des candidats sélectionnés a été publiée.

Ces recrutements ont été faits de manière globale. C'est pour cela que, pour le domaine d'entretien et de maintenance des

installations électriques, on a regroupé les zones. Il y a trois zones. Il y a une première zone qui est le grand nord qui regroupe la ville de (Maroua, Garoua et Ngaoundéré) ; le deuxième regroupe le littoral, le centre, l'Est, (Douala, Yaoundé, Bertoua et Kribi) ; le troisième groupe comprend l'Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest (Bamenda, Bafoussam, Tiko et Manfé).

Il y a déjà un coordonnateur qui organise le travail au niveau de la plateforme, assisté par des chefs d'équipes désignés et des agents. Ceci en fonction de son groupe.

Le mot de la fin ?

Il faut dire que l'internalisation a de nombreux avantages. Le premier avantage c'est la mise à niveau du personnel. Il va falloir former tous ces agents avant de les déployer sur le terrain et avant l'exécution des

tâches liées à ces postes.

Le deuxième avantage c'est que l'agent va se déployer dans un domaine bien connu. Et entre autres, ces agents auront droits à des primes. Etant donc les pionniers de ce changement qui s'opère au sein de la CCAA, j'aimerais inviter ces différents agents à se sentir fière et de se déployer avec tout le zèle possible. Qu'ils soient fiers d'avoir contribué à cet édifice.

Propos recueillis par Sandrine ZOBO / CRP



Amélioration du système d'impression à la CCAA

Dans le cadre de la réduction des dépenses tel que prôné par le gouvernement, la CCAA s'est engagée depuis un an à rationaliser les dépenses liées aux impressions tout en garantissant la satisfaction des besoins de ses services.



En effet, depuis le 31 décembre 2019, l'autorité aéroportuaire s'est dotée de machines hautes performances qui ont été déployées au siège, à l'Ecole de Formation et au PDST. Depuis lors, il question pour la plupart d'imprimer les documents sur ces grosses imprimantes qui sont logées à des points précis. Ce système d'impression centralisé permettant à l'ensemble du personnel de profiter d'impression de très bonne qualité et un guide d'utilisation rapide a été mis sur pied pour faciliter les copies et numérisation d'impression.

L'objectif étant la productivité des utilisateurs, la réduction des coûts liés à l'achat des encres, la sécurité des documents et des données et la réduction des impacts environnementaux.

Plusieurs actions sont à mener pour L'atteinte de ces objectifs.

Il s'agit de :

- L'engagement dans la réduction du parc et la mise en œuvre des actions de rationalisation ;
- L'optimisation et le partage des solutions d'impression ;
- L'éco-responsabilité de préserver la couverture des besoins ;
- Le respect des règles communes pour l'uti-

lisation des solutions d'impression

- La maîtrise de l'application des règles. Cette nouvelle politique qualité d'impression est donc d'un grand avantage pour le personnel car elle permet de : retirer de façon progressive les matériels non partagés dans certains bureaux, favoriser le partage d'imprimantes individuelles, sécuriser les documents et les données, réduire la nuisance sonore, retirer le matériel à jet d'encre, réduire le coût de consommation d'encre, analyser et optimiser les coûts et en mesurant le taux d'utilisation par des compteurs etc.

A partir de ce système d'impression, la DSI connaît le nombre d'impression effectué par chaque utilisateur et il est possible pour tout personnel d'avoir un code d'accès à condition de respecter les règles.

En effet, il est interdit de partager son code utilisateur avec une tierce personne. Tout utilisateur allant à l'encontre de cette règle se verra simplement retiré son code d'accès. Après cette extension et stabilisation du service centralisé au niveau du siège, la prochaine étape sera les autres commandements comme Nsimalen, Douala, Garoua et Maroua.



Désormais les documents d'exploitation aéroportuaire seront disponibles sur ADIS

La présentation de ce nouvel outil d'information aéronautique a été faite le 26 Aout 2020 à des personnels des directions opérationnelles que sont le personnel de la Direction de l'Exploitation des Commandements d'Aéroports(DECA), ceux de la Direction la Sécurité Aérienne (DSA) et aux inspecteurs de sécurité de la Cameroon Civil Aviation Authority.

L'ADIS (Airports Directory Information System), est une nouvelle page web créée afin de rendre disponible en temps et en heure les documents de l'exploitation aéroportuaire. Il permettra également de fournir les informations aéronautiques, les textes réglementaires, les documents techniques et les outils nécessaires au fonctionnement harmonieux de toutes les plates-formes aéroportuaires. Cet outil a donc été conçu dans l'optique de

faciliter l'accessibilité des informations aéronautiques et d'améliorer la gestion des systèmes d'information et de communication au sein de la CCAA. Une approche qui va favoriser la centralisation de toute la documentation utile à l'exploitation aéroportuaire au niveau de la Direction de l'Exploitation et des Commandements des Aéroports (DECA).

Rechercher... Bienvenue dans ADIS Administration

0 Reglementations

2 1 4 Liste du personnel

2 2 Elements indicatifs

1 AIP

1 1 3 MANEX

7 4 Fiches d'installation

0 Procédures

2 Activités

Intitulé	Type	Aéroport	Date
Arrêté N° 071 1/MINT du 08/06/2006	4 - Arrêtés	REGLEMENTATION	08/09/2020
CAIM.MTO.MAN.008	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.007	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.006	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.005	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.004	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.003	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.002	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.001	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
CAIM.MTO.MAN.000	6 - Manuels d'exploitation	MAROUA - SALAK	07/09/2020
Intitulé	Type	Aéroport	Date

Devenir un spécialiste en télécommunication aéronautique

L'ingénieur en télécommunications encore appelé ingénieur réseau télécoms est ce scientifique, passionné de NTIC, en charge de développer les techniques de communication par téléphone fixe ou mobile, internet et autres fibres optiques.



D'une manière générale, il n'existe pas de formation directe d'ingénieur des télécommunications aéronautiques. Il y a cependant plusieurs voies pour y parvenir.

A la base, il faut être ingénieur, et par la suite on devient un spécialiste des télécommunications aéronautiques grâce à des formations continues qui vous permettent d'acquérir des connaissances complémentaires et spécialisées.

Très souvent, on peut y accéder à travers une spécialisation dans le cadre d'une formation initiale d'ingénieur de l'aviation civile. Autrement, le titulaire d'un diplôme d'ingénieur des télécommunications, d'électronique, d'électricité ou de génie informatique suit des formations continues à l'issue desquelles il devient spécialiste des télécommunications aéronautiques.

Par ailleurs, l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile en France (ENAC) dans le cadre de ses formations offre un Master spécialisé en Communication, Navigation et Surveillance par Satellite (CNS) qui confère aux ingénieurs formés les compétences de spécialiste des télécommunications.

Le parcours du spécialiste des télécommunications aéronautiques comprend les étapes suivantes :

- Une formation de base qui dure deux ans et permet d'asseoir les bases mathématiques ;
- Une phase de spécialisation qui dure trois ans et qui permet d'acquérir une formation technique dans l'un des domaines précités ;

- Une suite de modules offerts généralement par les grandes écoles aéronautiques telles que l'Ecole Africaine de Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) à Niamey, l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) à Toulouse, le Centre de formation de l'administration de l'aviation civile de Singapour, et bien d'autres encore.

Cette formation permet aux ingénieurs de se destiner aux domaines tels que : les études, et d'encadrement dans les organismes chargés de l'exploitation de la Navigation Aérienne, ou dans les volets des installations et de la maintenance des équipements électriques et radio électriques aéronautiques. Ils peuvent aussi exercer dans le Transport Aérien sur les applications informatique, l'électronique et sur d'autres secteurs liés à l'aviation civile.

Le spécialiste des télécommunications aéronautiques est un ingénieur chargé de la conception des systèmes et des techniques de mise en œuvre de tous les ensembles fixes et mobiles, ainsi que des matériels associés, relevant du domaine des télécommunications aéronautiques.

Il intervient de ce fait dans le processus de planification des systèmes de télécommunications aéronautiques au sens large du terme. Il intervient donc, sur les aides à la radionavigation (VOR, ILS, DME), les systèmes radar de surveillance et les systèmes anticollision (ACAS, EGWPS), les systèmes de communication des données numériques et de communications vocales (VHF, HF).

Pour la mise en œuvre de tous ces systèmes, il est également chargé de l'élaboration et/ou du suivi des procédures de télécommunications, y compris celles qui ont le caractère de procédures pour les services de navigation aérienne et participe à la gestion du spectre des radios fréquences aéronautiques.

Il est à noter qu'à la base l'accès aux formations d'ingénieur est conditionné par l'obtention d'un baccalauréat scientifique ou technique.

Le partage des documents : « ShareDoc »

C'est une plate-forme simple de partage de fichiers aux multiples utilités. Comme son nom l'indique, ShareDoc est une plateforme de partage de documents. Avec sa mise en service par la Division du Système d'Information (DSI) de la CCAA depuis 2018, on peut désormais retrouver en ligne tous les documents utiles des différentes structures. Les documents sont ainsi archivés par année.

Comment s'y prendre ?

Simple et efficace, son utilisation et son organisation en dossier/sous dossier sont voisines de celle de votre ordinateur. Pour y accéder, il faut tout d'abord avoir une adresse ccaa.aero.

Par exemple : aristide.etoga@ccaa.aero

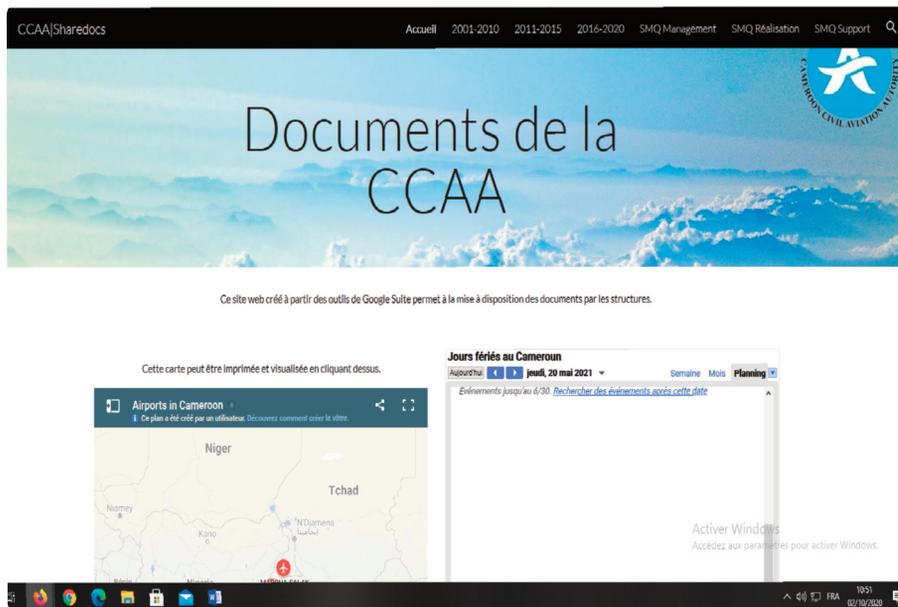
Sur la barre de tâche taper l'adresse du site: <http://sharedocs.ccaa.aero>

Une fois connecté à cette adresse, il vous suffira simplement d'entrer votre adresse mail et votre mot de passe pour y accéder. L'idéal est de se connecter depuis le navigateur web Google chrome.

En effet, sa facilité de chargement vous permet très simplement de stocker tous les fichiers de vos projets afin de les sauvegarder et de les avoir à disposition en permanence. La mise en œuvre est immédiate, sans installation, à tout moment et depuis n'importe quel poste disposant d'une connexion internet.

mercuriale etc. Tous les documents y sont classés dossier par dossier, structure par structure et, ceci par année.

A travers la Plate-forme de Stockage et de Partage de fichiers en ligne shareDoc on peut y créer autant de dossiers que nous souhaitons pour structurer nos informations, retrouver rapidement les dossiers des autres services, il permet également de ne plus envoyer des documents volumineux par mails et bien d'autres fonctionnalités.



Que retrouves-t-on dans share.doc ?

Vous pouvez y retrouver tous les documents internes de la CCAA. Tenez, si vous avez besoin des fiches de postes de structures, le catalogue de service, la politique qualité de la CCAA, les notes de service, note d'information, les rapports d'activités, le plan de continuité d'activités, le projet de performance révisé, la

Page d'accueil du site

L'ensemble du personnel de la CCAA est donc invité à consulter la documentation nécessaire pour la bonne information de tous et pour un fonctionnement harmonieux des structures dans la page web sharedoc.ccaa.aero.

Camair-co vers une reprise des vols domestique

La compagnie nationale du Cameroun (Camair-co) pourrait bientôt reprendre ses opérations domestiques à travers le Cameroun. C'est à la faveur de la location d'un avion Boeing 737 auprès d'une compagnie Ukrainienne.

L'appareil Boeing 737 immatriculé UR-CQW s'est posé à l'aéroport international de Douala le vendredi 25 septembre 2020.

L'acquisition de ce nouvel avion viendra ainsi relancer les activités de la compagnie nationale, en cessation d'activités depuis fin Mars, faute d'avion opérationnel.

Une situation qui s'est aggravée avec l'apparition de la pandémie du COVID-19 et des mesures de restrictions prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus.

A titre de rappel, le Président de la République a instruit au Premier ministre, chef du gouvernement en juillet dernier, l'élaboration en urgence, et en collaboration avec les ministères des Transports, des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale, Camair-Co et la CCAA, d'un plan de restructuration, de relance et de développement de la compagnie nationale. Ceci, dans l'optique d'ouvrir son capital social à hauteur de 51% à un partenaire stratégique privé, conformément à l'article 5 du décret du 11 septembre 2006, portant création de la Camair-Co. Cette réflexion a commencé.



Départ à la retraite

Messieurs :

- **Ebanga Frédéric**, commandant de l'aéroport international de Maroua-Salak, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite le lundi 07 septembre 2020.
- **Ayina Rémy**, chef de bureau en service à l'aéroport international de Maroua-salak a également pris sa retraite le mercredi 02 septembre 2020.

La grande famille de la Cameroon Civil Aviation Authority vous remercie pour vos loyaux services et vous souhaite bon vent !



Carnet Rose

Un An de plus ce mois pour...

- Aghandia Mathias
- Bassek Bassek Fanon
- Blow Nsongan Safaïssou Lewis
- Che Hilary Che
- Essamba Nicole Bertille
- Eyenga Mbe Albert
- Fru Roben Lack
- Kendeck Epse Mohamadou Paule Christiane
- Defo Jean Claude
- Fru Roben Lack
- Kengni Mrcel Yannick
- Mahop Ndjebayi Stéhane Axe
- Zinga Thérèse Mireille
- Bemba Koudaou Patrick
- Wansi Pierre Justin